

POUR 14

Bulletin de la section du Calvados
de la Fédération Syndicale Unitaire
<https://fsu14.fsu.fr/> - Tél : 02 31 86 29 33

Trimestriel - avril-mai-juin 2026 - n° 154
Numéro de CCPAP : 0126 S 07616
Directrice de la publication : Laurence GUILLOUARD
Le numéro : 0,30 € - Abonnement : 20 €
Imprimerie spéciale FSU - 12 rue du colonel RÉMY, 14000 CAEN



COLOMBELLES CAEN MF PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 26/06/2026

Page 2 :

*Fin de
l'édito -
Rentrée 2026*

Page 3 :

*La chasse aux
malades*

Page 4 :

*École
inclusive -
Juin, mois
des fiertés*

Se mobiliser pour d'autres choix

La prédation capitaliste du travail, des ressources naturelles, des terres comme des routes d'approvisionnement multiplie les guerres à un niveau jamais atteint depuis la Seconde Guerre mondiale. Paix et droit international, justice sociale, lutte climatique : ces combats sont indissociables.

La guerre illégale menée par Israël et les États-Unis contre l'Iran se termine sans que les objectifs initiaux soient atteints : le régime, qui massacre sa propre population, en sort renforcé, tandis que le blocage du détroit d'Ormuz a fait flamber les prix du pétrole, donc du transport, et réduit fortement les livraisons d'engrais aux pays du Sud. Ces conflits pèsent toujours principalement sur les populations. Dans ce contexte, la perspective d'un phénomène El Niño en 2026 laisse craindre qu'aux mort·es et aux déplacé·es s'ajoutent des risques de famines.

Les effets sur les prix du transport et de l'alimentation pèsent déjà sur les salarié·es, auxquels s'ajoutent des licenciements à leur niveau le plus haut depuis cinq ans, dans un contexte de durcissement de l'indemnisation du chômage et de poursuite d'une politique de l'emploi « à tout prix », au mépris de sa qualité. Première réponse du gouvernement : 6 milliards d'économies supplémentaires

(suite page 2)

sur la dépense sociale et les services publics, le refus de toucher aux superprofits des entreprises qui prospèrent sur la flambée des carburants, et une hausse du SMIC de 2,41 % au 1er juin sans le moindre coup de pouce. Une loi de finances rectificative permettrait pourtant d'ouvrir le débat sur de nouvelles recettes - asséchées par des années de cadeaux fiscaux aux ultrariches et aux multinationales - et sur une autre politique de la BCE vis-à-vis des dettes publiques.

Car si le gouvernement coupe dans la dépense publique, la tronçonneuse est sélective : les dépenses militaires, elles, connaissent une hausse sans précédent, à l'échelle mondiale comme en France. Cette « économie de guerre » fait de l'économie un moteur de la guerre, et réciproquement - au détriment des peuples et des travailleuses.

Pour les agent-es de la fonction publique, qui cumulent dix ans de décrochage par rapport à l'inflation, la situation est alarmante. Les deux mesures annoncées - recours au télétravail, hausse de l'indemnité kilométrique - ne répondent en rien à la réalité : la majorité des métiers les plus mal payés, et les plus féminisés, ne sont pas concernés par le télétravail, alors que ce sont les trajets domicile-travail qui pèsent le plus sur leur budget. Pire, la hausse du SMIC fait passer jusqu'à 10 échelons sous ce seuil en catégorie C, et touche désormais les débuts de carrière jusqu'en catégorie A : c'est le principe même de la carrière qui est nié. Le déclenchement de l'indemnité différentielle pour 862 000 agent-es passé-es sous le SMIC en dit long sur l'appauvrissement organisé de la fonction publique.

Après le courrier intersyndical réclamant audience auprès du Premier ministre, le ministre de l'Action et des Comptes publics a annoncé un « rendez-vous salarial » le lundi 6 juillet. Ce ne pourra être un signe d'ouverture qu'à la condition d'y annoncer des mesures indiciaires générales à la hauteur des enjeux. La FSU continue de s'y employer, et de construire les mobilisations unitaires nécessaires pour peser dans les décisions immédiates, comme sur le débat budgétaire qui s'ouvrira à la rentrée.

Jérôme Adell.

Préparation de rentrée 2026 dans les collèges et lycées du Calvados : la saignée continue

Les suppressions de postes massives dans notre académie à la rentrée prochaine ont de très lourdes conséquences dans notre département : 29 ETP dans le 2d degré sont supprimés d'après les données académiques, mais cela se traduit concrètement par la perte de presque 33 ETP d'heures postes dans le 2d degré (-555h en heures postes sur tout le département)

Certes, les prévisions d'effectifs annoncent bien une baisse de 622 élèves pour la rentrée 2026. Il faut rappeler que lorsqu'il y avait une hausse de la démographie dans les collèges et les lycées, le ministre Blanquer supprimait déjà des postes dans le second degré, et que c'était enfin l'occasion de ramener progressivement le nombre moyen d'élèves par classe dans la moyenne européenne !

Le coup de rabet sur la formule de calcul de l'indice d'éloignement depuis 2 ans fait que la trentaine d'heures enlevée aux établissements qui en ont le plus besoin n'est toujours pas revenue... Dans ce contexte, certains collèges à l'IPS parmi les plus faibles de notre département comme Guillaume de Normandie et Lechanteur sont touchés de plein fouet par la baisse de leur DHG, en perdant respectivement chacun deux classes, et n'ont rien reçu au titre des « dispositifs de consolidation » (incluant les « groupes de besoin »...) que la DASEN a en revanche choisi de privilégier.

Le collège de Potigny continue à déborder : pour une capacité maximale de 450 élèves, il en accueille déjà 438 cette année (hors ULIS !) mais pose déjà de grands problèmes de fonctionnement pour les locaux. Le collège en accueillera 445 l'année prochaine soit 7 de plus... Dans le même temps, le collège de Bretteville sur Laize, qui accueillait une partie des élèves allant à Potigny depuis l'année dernière avant cette calamiteuse resectorisation, perd des élèves !

En cette période de seconde phase avec des suppressions de classes de dernière minute affectant un certain nombre de collèges, la section départementale du SNES-FSU accompagnera les délégations d'établissement dans les demandes d'audience qui seront formulées à l'inspection académique.

Bertrand BUFFETTI



Communiqué de presse

Dans la Fonction publique le gouvernement fait la chasse aux malades

Le conseil commun de la Fonction publique a examiné aujourd'hui un projet de décret portant sur les congés maladie des agent.es de la Fonction publique titulaires et contractuel.les. La philosophie en est limpide : contrôler et sanctionner, réduire les droits en santé, compliquer la vie des personnels malades.

Les organisations syndicales ont unanimement voté contre ce projet de décret.

▪ **Renouvellement des congés maladie ordinaires (CMO)**

Le congé maladie ordinaire couvre les pathologies nécessitant un arrêt de moins de trois mois maximum. Actuellement un.e agent.e en congés maladie ordinaire (CMO) dont l'état de santé nécessiterait un prolongement peut s'adresser à un médecin pour cela. Avec ce décret, seul le médecin qui l'a prescrit au départ pourrait le prolonger. A défaut, son arrêt ne sera pas considéré comme un prolongement, ouvrant donc la voie à un nouveau jour de carence.

▪ **Renouvellement des congés longue maladie (CLM) et congés longue durée (CLD)**

Le congé de longue maladie correspond aux maladies imposant un arrêt de plus de trois mois comme les cancers et de nombreuses pathologies lourdes. Aujourd'hui un.e agent.e placé.e en CLM doit le renouveler auprès d'un médecin au bout de 3 à 6 mois. Avec ce décret il aurait l'obligation de le renouveler tous les deux mois, quelle que soit sa situation de santé. Il en irait de même pour le congé longue durée (CLD). Pour l'agent.e malade : la contrainte du retour régulier devant le médecin, pas toujours simple dans certains déserts médicaux, l'incertitude récurrente de son renouvellement

▪ **Temps partiel thérapeutique**

Aujourd'hui un agent peut être placé en temps partiel thérapeutique immédiatement sur prescription du médecin. Avec ce décret, l'administration disposerait d'un délai de 30 jours pour organiser le temps partiel, délai au cours duquel elle pourrait engager sa contestation. Pour l'agent malade : soit continuer à travailler sans aménagement alors qu'il en est incapable, soit basculer en congé de maladie ordinaire, avec jour de carence et baisse de 10 % de la rémunération. Et l'incertitude de la décision.

▪ **Contrôle et sanctions**

Alors que rien ne justifie une telle mise en cause de leur probité, le projet de décret introduit une nouvelle modalité de contrôle administratif, et non plus seulement médical, du respect des obligations sur les horaires de sortie des agent.es en congé de maladie. Alors même que ces horaires sont une disposition archaïque au regard de la plupart des pathologies, et que les soins eux-mêmes nécessitent souvent des déplacements, parfois loin du domicile, le projet de décret crée une nouvelle sanction. L'agent.e qui n'aurait pas été présent.e lors d'un contrôle administratif inopiné perdrait définitivement et sans appel le maintien de leur rémunération ou leur indemnité journalière.

Alors que la situation salariale des agent.es est une urgence absolue et que les conditions de travail ne cessent de se dégrader et d'affecter la santé des agent.es, le gouvernement ne trouve rien de mieux que d'ouvrir la chasse aux agent.es malades !

La FSU continue de défendre pied à pied les droits des agent.es et de construire résolument les mobilisations indispensables pour leurs salaires, leurs conditions de travail et l'ensemble de leurs droits !

Bagnolet, le 19 juin 2026



**BONNES VACANCES À TOUTES ET TOUS !
ET RETROUVONS-NOUS DÈS LA RENTRÉE POUR UNE ANNÉE SCOLAIRE
NÉCESSAIREMENT COMBATIVE !**



ÉCOLE INCLUSIVE : après le 9 juin, poursuivons la mobilisation pour un statut digne pour les AESH !

Construire une école véritablement inclusive, où chaque élève, quels que soient ses besoins, peut apprendre et s'épanouir, est une ambition partagée. Pourtant, à l'aube de l'été, les politiques du ministère de l'Éducation nationale trahissent toujours ces principes. Pire, elles s'enfoncent dans une logique comptable qui maltraite les élèves et les personnels épuisés·e-s de ce mépris pour leur travail.

Le rapport conjoint de l'IGAS et de l'IGÉSR est sans appel : le modèle actuel de l'école inclusive est en crise. Les AESH en sont les premières victimes. Précarité persistante : salaires indignes, temps partiels imposés, avenants de complément de service qui vident le métier de son sens. Mutualisation à outrance : les AESH, transformé·e-s en « variables d'ajustement » budgétaires, sont ballotté·e-s entre plusieurs écoles, parfois sur des zones géographiques étendues, sans cohérence pédagogique. Perte de sens : l'accompagnement individualisé, cœur du métier, est sacrifié au profit d'une logique de « gestion de la pénurie » qui ne profite à personne mais qui permet d'annoncer un accompagnement d'élèves à plus de 80% même si ce n'est qu'une seule heure sur la semaine.

Sous la pression de la FSU et de l'intersyndicale, le ministère a enfin ouvert des discussions sur le statut des AESH. Mais les propositions présentées le 20 mai sont plus qu'une provocation, une insulte pour les 140 000 AESH. Alors que la profession exige une reconnaissance par la fonctionnarisation de tou·te-s les AESH, le gouvernement ne propose de sortir de

la précarité qu'une infime minorité déjà à temps complet. Quid des 100 000 autres ? Ils et elles resteraient condamné·e-s à la précarité, aux temps partiels subis et à l'absence de perspectives de carrière. C'est un mépris total pour le travail de ces professionnels. Une logique à deux vitesses que nous refusons catégoriquement.

Le gouvernement persiste avec la généralisation des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), pourtant rejetée par les parlementaires. Même logique que les PIAL : gérer les moyens rares sur de vastes zones, déshumaniser l'accompagnement. La FSU exige l'arrêt immédiat de ce dispositif.

La FSU porte des revendications claires et non négociables : un statut de fonctionnaire pour tou·te-s les AESH actuel·le-s, un salaire digne, un temps complet choisi, avec un service d'accompagnement reconnu à 24 h, des perspectives de carrière et une formation de qualité, des moyens massifs avec un recrutement d'ampleur pour une vraie École inclusive.

Le gouvernement doit comprendre que nous ne lâcherons rien. Le groupe de travail du 15 juin a confirmé nos craintes : il s'agit toujours de faux-semblants pour les médias. Pour obtenir un véritable changement, la mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier.

Exiger un statut pour les AESH, c'est exiger une école qui réduit les inégalités. C'est défendre le service public d'éducation.

Guillaume Crochez

JUIN, MOIS DES FIERTÉS : la FSU s'engage pour l'égalité et contre les discriminations

Le mois des fiertés est un temps fort de l'année pour célébrer la diversité et lutter pour l'égalité des droits. En participant aux marches et aux différents événements organisés, les personnes LGBTQIA+ et leurs alliés·es peuvent à la fois célébrer leur identité et manifester leur soutien et leur solidarité en faveur de la justice.

Depuis les émeutes de Stonewall en 1969 et le développement des marches des fiertés, les personnes LGBTQIA+ mènent un combat acharné pour obtenir les mêmes droits et les mêmes chances que le reste de la population. Si des avancées ont été arrachées, il reste encore beaucoup à faire pour que tous·tes les membres de la communauté LGBTQIA+ puissent vivre librement et sans discrimination.

Ces mobilisations constituent l'un des leviers les plus puissants pour faire entendre la voix des personnes LGBTQIA+ et exiger l'égalité des droits. Y participer est une façon concrète d'agir pour la justice. Les marches des fiertés ne sont pas réservées aux personnes LGBTQIA+ : les alliés·es et les ami·es y prennent part pour montrer leur soutien et leur solidarité.

La FSU s'inscrit pleinement dans cette dynamique, et

c'est pour cette raison que la FSU depuis 3 ans appelle à la participation à la Marche des fiertés de Caen organisée par le Centre LGBTI de Normandie (<https://www.centrelgbt-normandie.fr/>). Elle a eu lieu cette année le 13 juin sur la Presqu'île. De plus, dans notre département, la FSU14 a accompagné cette année un collectif d'associations LGBTQIA+ rencontré à l'occasion du femmage à Caroline Grandjean-Paccoud en septembre dernier. Une audience auprès de la Rectrice a eu lieu en décembre 2025, puis un premier temps de travail au rectorat en avril 2026. Ces actions ont permis de mettre en place l'Observatoire académique de prévention et de lutte contre les discriminations LGBTIphobes.

À travers ses mandats, la FSU milite au quotidien pour défendre les droits de tous·tes les personnes LGBTQIA+. Cet engagement s'inscrit dans une lutte globale pour les droits et l'égalité, dans l'éducation comme dans la société.

Ce mois de juin, la FSU réaffirme son soutien aux marches des fiertés et à la lutte contre les discriminations.

Caroline Ehrhart